

# Viens contribuer à ma réussite !



## Enseignant(e) orthopédagogue FGA et FP

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

📍 550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7

👤 1 Poste disponible

📅 Expiré à l'externe le : 22 octobre 2024

📅 Expiré à l'interne le : 22 octobre 2024

### DESCRIPTION DU POSTE

Viens m'apprendre à apprendre

Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île Québec



### Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 4 800 enseignantes et enseignants passionnés qui accompagnent chaque jour nos élèves sur le chemin du développement intellectuel, personnel et social.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos enseignants](#)

#### À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) s'est donné comme orientation d'intervenir rapidement et en prévention, tout au long du parcours scolaire, pour la réussite de tous les élèves. Ainsi, pour atteindre nos objectifs de réussite, nous souhaitons rencontrer des candidats potentiels pour des contrats à temps complet ou à temps partiel pour l'année scolaire en cours afin d'agir à titre d'orthopédagogue dans nos écoles primaires ou secondaires, ainsi que dans nos centres de formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

#### TYPE D'EMPLOI

Contrats à temps plein ou à temps partiel.

#### HORAIRE

Variable de jour

#### ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

#### RÉMUNÉRATION

Rémunération de 51 461 \$ à 100 246 \$ par année selon la scolarité et l'expérience et selon la convention collective en vigueur.

#### NATURE DU TRAVAIL

La candidate ou le candidat aura pour responsabilités l'accompagnement des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage; l'identification de leurs besoins et de leurs capacités; la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage. L'enseignant orthopédagogue devra connaître les forces, les défis et les besoins des élèves qui lui

📅 Entrée en fonction : non disponible

📁 Type d'emploi : Contrat

🕒 Quarts de travail : non disponible

🕒 Heures de travail : non disponible

📍 Emplacement : Sur les lieux du travail

💰 Salaire : \$51,461.00 - \$100,246.00 CAD par an

👥 Syndiqué : Oui

#### Documents requis

✓ CV

#### Documents facultatifs

✓ Lettre de motivation

✓ Permis de travail

✓ Diplômes / Certificats

✓ Permis ou brevet d'enseigner

✓ Relevé de notes

✓ Évaluation comparative des diplômes

sont confiés afin de pouvoir les aider à mettre en place des stratégies leur permettant de surmonter leurs difficultés et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

La candidate ou le candidat aura également pour responsabilités:

- Le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage;
- L'identification de leurs besoins et de leurs capacités;
- La conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage;
- Il joue un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires;
- Le titulaire doit organiser, diriger et participer à l'animation des élèves et du personnel en vue de l'intégration et l'utilisation des ressources, des technologies, de la communication et des moyens et techniques d'enseignement.

#### QUALIFICATIONS REQUISES

- Baccalauréat en adaptation scolaire ou maîtrise en orthopédagogie;
- Brevet d'enseignement ou qualification légale d'enseigner;
- Expérience en orthopédagogie ou en enseignement un atout;
- L'adhésion à L'ADOQ est un atout.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.*

*Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*

#### AVANTAGES



Nombreux avantages sociaux



Flexibilité et stabilité d'emploi



Priorité à l'apprentissage et à l'enseignement



Culture de développement professionnel



Milieu de vie bienveillant et humain



Accès à un programme d'insertion professionnelle complet durant les cinq premières années